



Tarif 172 – Règles et Règlements

Manitoulin Transport se réserve le droit d'évaluer les frais suivants, qui sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.

Les frais seront appliqués selon les conditions du connaissement à moins d'avis contraire.

172.000 PAIEMENT DES FRAIS TARIFAIRES	Tous les frais évalués conformément aux termes et conditions suivants seront payés par la partie qui paie les frais de transport. La partie payante sera responsable de ces frais indépendamment de la personne qui a demandé ou demandé le service, et que la partie payante soit l'expéditeur, l'expéditeur, le destinataire, le destinataire ou un tiers.
172.023 APPEL TÉLÉPHONIQUE AVANT LA LIVRAISON:	35,50 \$ par expédition Ces frais s'appliquent lorsque une déclaration d'expédition ou un connaissement est soumis avec une mention demandant au transporteur d'aviser le destinataire avant la livraison, d'une manière ou d'une autre. Ces frais s'appliquent également aux demandes des destinataires. Les avis menant à une « livraison sur rendez-vous » feront uniquement l'objet des frais précisés au numéro 172.005.
172.230 ARRÊTS DURANT LE TRANSIT:	Maximum 3 arrêts - 257,05 \$ par arrêt Ces frais s'appliquent si le client choisit de payer le tarif d'une charge complète du point d'expédition à la destination finale, ainsi que les frais additionnels pour les arrêts requis durant le trajet en ligne directe. Aucuns frais d'arrêt ne s'appliqueront à la charge complète. On allouera deux heures pour la livraison la plus grande, et une heure pour chacune des autres livraisons.
172.100 CARBURANT (SUPPLÉMENT POUR LE):	Les tarifs et les prix sont assujettis au supplément pour le carburant en vigueur au moment de l'expédition et à l'endroit où l'expédition a lieu.
172.205 CHANGEMENT DE DESTINATAIRE ET DÉROUTEMENT:	a) 92,40 \$ par expédition Ces frais s'appliquent lorsqu'on nous présente une demande de changer le nom de l'expéditeur ou du destinataire sans modifier le point de livraison avant ou après la livraison. b) 92,40 \$ par expédition Ces frais s'appliquent lorsqu'on nous présente une demande de changer le point de livraison dans les limites de la destination initiale avant la livraison.
172.265 CONDITIONS DE PAIEMENT:	Frais de transport sont dus à partir de 30 jours de la date d'expédition. Des frais d'intérêt sur les comptes en souffrance à 2% par mois (24% par an). Les paiements doivent être effectués par chèque ou par dépôt direct (Fonds EFT-transfert électronique). Les pertes exceptionnelles ou les réclamations de dommages ne doivent pas être compensées par les frais de transport.
172.300 CONGÉ OU FIN DE SEMAINE :	222,55 \$ l'heure, minimum 4 heures Ces frais s'ajoutent aux frais d'expédition prescrits lorsqu'un client nous demande de faire une cueillette ou une livraison durant la fin de semaine ou durant un congé, et qu'il est nécessaire de faire venir un chauffeur au terminal pour offrir ce service.



Tarif 172 – Règles et Règlements

- 172.010 CONNAISSEMENT – MODIFICATION DES CONDITIONS :** **38,90 \$ Connaissance, ou Modification des Conditions**
La modification des conditions du connaissance autorisant un changement relatif au paiement des frais d'expédition (ex. de port payé à port dû) entraînera les frais susmentionnés.
- 172.040 COPIES DE DOCUMENTS :** **7,05 \$ par document**
Ces frais sont payables lorsque le client présente une demande (p. ex. : connaissances ou preuves de livraison).
- 172.025 CUEILLETTE OU LIVRAISON À LA MAIN:** **12,05 \$/100 lb, minimum 96,80 \$, maximum 1239,50 \$**
Ces frais s'appliquent si nous devons cueillir ou livrer du fret à un étage (autre que le rez-de-chaussée) ou si le lieu de cueillette ou de livraison du fret se trouve à 60 pieds du véhicule de livraison.
- 172.165 CUEILLETES ET LIVRAISONS APRÈS LES HEURES NORMALES:** **154,40 \$ l'heure, minimum 616,65 \$**
Ces frais s'ajoutent aux frais d'expédition indiqués dans le cas des cueillettes et des livraisons ayant lieu entre 18 h et 7 h, si le poids du fret est inférieur à 24 000 lb. Il faut coordonner ce service 24 heures à l'avance. Le temps d'immobilisation sera facturé en sus, conformément au paragraphe 100.080. Le numéro 172.005 ne s'applique pas lorsque ce service est offert.
- 172.020 DOUANE:** **12,75 \$/100 lb, minimum 107,15 \$**
Ces frais s'appliquent aux expéditions en circulation aux États-Unis qui se trouvent sous caution en douane américaine.
- 172.169 EMBALLAGE:** **Exigences minimales relatives à l'emballage selon la série NMFC 100.**
Le fret emballé incorrectement sera expédié aux risques du propriétaire.
- 172.145 EMBLEMES D'ACCÈS LIMITÉ OU SÉCURISÉ** **11,55 \$/100 lb, minimum 150,40 \$, maximum 639,20 \$**
Des frais sont appliqués lorsque le transporteur est invité ou tenu à effectuer une cueillette ou une livraison dans un lieu à accès limité, contrôlé ou sécurisé. Ces lieux peuvent inclure des garderies, des camps, des installations militaires, des palais de justice, des centres de détention, des installations de fabrication, des foires, des marchés aux puces, des parcs ou tout autre site nécessitant une inspection du conducteur ou du véhicule et de sa remorque avant de permettre l'accès.
- 172.240 ENTREPOSAGE :** **3,45 \$/100 lb, par jour, minimum 34,60 \$ par jour**
Ces frais s'appliquent à toute expédition retardée en raison d'actions ou d'exigences de l'expéditeur, du destinataire ou de la partie payante.
- Le fret en attente de transport sera facturé à compter de 7 h, le jour après que le transporteur l'a reçu.
 - Le fret non livré bénéficiera de 24 heures de temps libre à partir du calendrier ETA publié. Les samedis, dimanches et jours fériés ne seront pas pris en compte dans le calcul du temps libre, mais seront inclus dans l'évaluation des charges.



Tarif 172 – Règles et Règlements

- 172.012 EXIGENCES DE FACTURATION (POUR DÉCLARATION DE FACTURATION):** **Paiement par expédition 20,10 \$**
Manitoulin Transport doit faire référence à son numéro de probilité sur chaque facture. D'autres identifiants, tels que le numéro de commande d'achat, le numéro de commande, le numéro d'expédition du client, le numéro du connaissement, le numéro de chargement ou tout autre identifiant pour les exigences internes de facturation du payeur, de l'expéditeur ou du destinataire doivent figurer sur le connaissement ou être transmis à Manitoulin Transport d'une manière convenue par écrit par les deux parties. Si Manitoulin Transport est tenu d'obtenir un identifiant qui n'a pas été fourni sur le connaissement ou de la manière convenue, une taxe de 20,10\$ s'appliquera.
- 172.300 FIN DE SEMAINE OU CONGÉ:** **222,55 \$ l'heure, minimum 4 heures**
Ces frais s'ajoutent aux frais d'expédition prescrits lorsqu'un client nous demande de faire une cueillette ou une livraison durant la fin de semaine ou durant un congé, et qu'il est nécessaire de faire venir un chauffeur au terminal pour offrir ce service.
- 172.267 FRAIS DE COMMODITÉ DE CARTE DE CRÉDIT** Des frais de 3% seront appliqués sur le montant de la facture de transport, frais et taxes supplémentaires compris. Ces frais s'appliquent lorsque les factures de transport sont payées par carte de crédit.
- 172.120 HAYON HYDRAULIQUE:** **7,15 \$/100 lb, minimum 187,95 \$, maximum 488,00 \$**
Ces frais s'appliquent si l'expéditeur ou le destinataire n'a pas un quai de chargement ou de déchargement permettant d'assurer la manutention sécuritaire du fret ou si l'expéditeur ou le destinataire déclare qu'il est nécessaire d'employer un hayon hydraulique.
- 172.080 IMMOBILISATION AVEC TRACTEUR SEMI-REMORQUE :**
- | |
|---|
| a) 55,95 \$ par 15 min ou moins (sauf les fins de semaine et les congés) |
| 72,00 \$ par 15 min ou moins (les fins de semaine et les congés) |
| b) Poids facturé (lb) Période sans frais (min) |
| moins de 1 000 15 |
| de 1 000 à 9 999 30 |
| de 10 000 à 19 999 60 |
| de 20 000 à 29 999 90 |
| 30 000 et plus 120 |
- Les frais d'immobilisation avec tracteur semi-remorque ci-dessus s'appliquent si le chauffeur est immobilisé au point de cueillette ou de livraison pour une période dépassant le temps de cueillette ou de livraison permis selon la liste ci-dessus.
- 172.070 IMMOBILISATION SANS TRACTEUR SEMI-REMORQUE :** **230,85 \$ par jour par remorque; 355,75 \$ par jour par remorque à température contrôlée**
Une période sans frais de 24 h s'appliquera aux tarifs susmentionnés après l'avis de disponibilité. On ne tiendra pas compte des samedis, des dimanches ni des congés dans le calcul de la période sans frais; par contre, ils seront inclus dans le calcul des frais.

Tarif 172 – Règles et Règlements

- 172.025 LIVRAISON À LA MAIN OU CUEILLETTE :** **12,05 \$/100 lb, minimum 96,80 \$, maximum 1239,50 \$**
Ces frais s'appliquent si nous devons cueillir ou livrer du fret à un étage (autre que le rez-de-chaussée) ou si le lieu de cueillette ou de livraison du fret se trouve à 60 pieds du véhicule de livraison.
- 172.005 LIVRAISON SUR RENDEZ-VOUS:** **58,60 \$ par expédition**
Ces frais s'appliquent dans les cas suivants :
a) lorsqu'il est nécessaire de livrer une expédition à une heure précise; ou
b) lorsque la livraison au cours d'une période indiquée ne peut être faite dans le cadre des procédures opérationnelles habituelles.
Il faut indiquer l'heure prévue de livraison ou la période indiquée de livraison sur le connaissement ou sur tout document d'expédition. Les frais s'appliquent également si le destinataire demande de livrer sur rendez-vous. Manitoulin Transport fera tout son possible pour livrer l'expédition à temps mais la compagnie n'est pas responsable des dommages et frais consécutifs ni des amendes découlant d'un retard d'expédition.
- 172.165 LIVRAISONS ET CUEILLETES APRÈS LES HEURES NORMALES :** **154,40 \$ l'heure, minimum 616,65 \$**
Ces frais s'ajoutent aux frais d'expédition indiqués dans le cas des cueillettes et des livraisons ayant lieu entre 17 h et 7 h. Il faut coordonner ce service 24 heures à l'avance. Le temps d'immobilisation sera facturé en sus, conformément au paragraphe 172.080. Le numéro 172.005 ne s'applique pas lorsque ce service est offert.
- 172.210 LIVRAISONS MULTIPLES / TENTATIVE DE CUEILLETTE:** **7,55 \$ l'heure, minimum 343,10 \$**
a) LIVRAISONS MULTIPLES:
Ces frais s'appliquent quand nous avons tenté de livrer le fret et il se produit l'une des situations suivantes :
· le destinataire nous demande de livrer le fret à un autre moment;
· il n'y a personne à l'établissement du destinataire;
· le destinataire ou l'expéditeur nous demande de livrer le fret à une adresse à l'intérieur du périmètre de service du terminal, qui n'est pas indiquée sur le connaissement original;
· au moment de la livraison, l'accès pour faire la livraison n'était pas disponible.
b) TENTATIVE DE CUEILLETTE:
Ces frais s'appliquent quand nous avons tenté de cueillir le fret et il se produit l'une des situations suivantes :
· l'expéditeur nous demande de cueillir le fret à un autre moment;
· il n'y a personne à l'établissement de l'expéditeur;
· le destinataire ou l'expéditeur nous demande de cueillir le fret à une adresse à l'intérieur du périmètre de service du terminal, qui n'est pas indiquée sur le connaissement original;
· au moment de la cueillette, l'accès pour faire la cueillette n'était pas disponible.



Tarif 172 – Règles et Règlements

- 172.161 MANUTENTION DE FRET EN LONGUEUR:** **191,65 \$ par expédition**
Les expéditions qui contiennent un ou plusieurs articles mesurant 8 pieds ou plus seront sujettes à des frais de 191,65 \$ en plus des autres frais qui s'appliquent.
- 172.220 NOUVEAU PESAGE DE L'EXPÉDITION:** **Les expéditions peuvent être soumises à un nouveau pesage au moyen d'une bascule approuvée.**
Pour les expéditions soumises à un nouveau pesage, le produit, le contenant, l'emballage, la palette et tout autre article joint à l'expédition seront compris dans le nouveau poids.
- 172.060 PRODUITS DANGEREUX:** **47,90 \$ par expédition**
Les frais de transport fluvial applicables seront exigés au besoin.
- 172.135 PROJET 'KICKING HORSE CANYON' DÉLAIS ET/OU FERMETURE DE ROUTE** **1,35 \$/100 lb, minimum 20,45 \$, maximum 359,65 \$**
Ce frais accessoire s'applique à toutes les expéditions qui normalement empruntent l'autoroute Trans-Canadienne #1 jusqu'à la jonction du 'Kicking Horse Canyon'. La période de temps pour laquelle cette surcharge est en vigueur sera indiqué sur notre site. www.manitoulintransport.com
- 172.150 RÈGLE SUR LES PIEDS LINÉAIRES:** **1 000 livres du pied linéaire pour les expéditions occupant au moins 10 pieds de la remorque**
Lorsque le fret occupe 10 pieds ou plus de la remorque (ou qu'il est emballé de sorte qu'on ne peut pas placer d'autres marchandises sur ce fret ni d'un côté ou de l'autre de celui-ci), le poids à facturer sera calculé au taux de 1 000 lb du pied linéaire d'espace utilisé. Par exemple, 25 pieds d'espace utilisé dans la remorque = 25 000 lb. Consulter également Cube (densité).
- 172.005 RENDEZ-VOUS (LIVRAISON SUR):** **58,60 \$ par expédition**
Ces frais s'appliquent dans les cas suivants :
a) lorsqu'il est nécessaire de livrer une expédition à une heure précise; ou
b) lorsque la livraison au cours d'une période indiquée ne peut être faite dans le cadre des procédures opérationnelles habituelles.
Il faut indiquer l'heure prévue de livraison ou la période indiquée de livraison sur le connaissement ou sur tout document d'expédition. Les frais s'appliquent également si le destinataire demande de livrer sur rendez-vous. Manitoulin Transport fera tout son possible pour livrer l'expédition à temps mais la compagnie n'est pas responsable des dommages et frais consécutifs ni des amendes découlant d'un retard d'expédition.
- 172.115 RÉSIDENCE PRIVÉE/ROUTE RURALE : **** **12,75 \$/100 lb, minimum 187,95 \$, maximum 1308,85 \$**
Ces frais s'appliquent si nous devons nous rendre à une résidence privée ou à une propriété située sur une route rurale pour cueillir ou livrer du fret, qu'il s'agisse d'une entreprise ou non.

Tarif 172 – Règles et Règlements

172.223 RETARD DE L'EXPÉDITION: Manitoulin et ses partenaires ne seront pas responsables des coûts et/ou pénalités résultant d'un retard de l'expédition.

172.115 ROUTE RURALE / RÉSIDENCE PRIVÉE: 12,75 \$/100 lb, minimum 187,95 \$, maximum 1308,85 \$
Ces frais s'appliquent si nous devons nous rendre à une résidence privée ou à une propriété située sur une route rurale pour cueillir ou livrer du fret, qu'il s'agisse d'une entreprise ou non.

172.021 SÉCURITÉ FRONTALIÈRE: 36,50 \$ par expédition pour les expéditions ayant un poids facturé inférieur à 10 000 lb;
75,00 \$ par expédition pour les expéditions ayant un poids facturé de 10 000 lb ou plus.

172.110 SERVICE DE PROTECTION (CHAUFFAGE) : 15% des frais d'expédition, minimum 85,60 \$
Les frais de chauffage s'appliquent uniquement lorsque le client exige que le fret soit « protégé contre le gel ». Aux fins de ce document, la congélation a lieu à 0 oC (32 oF).

172.125 SUPPLÉMENT EXIGÉ DANS LES ZONES TRÈS 51,05 \$, par expédition
Des frais supplémentaires s'appliqueront aux marchandises qui sont ramassées ou livrées à des codes postaux des régions mentionnées ci-dessous.

Toronto, ON	M4B - M4M, M4S - M4Z, M5A- M5L, M5P - M5Z, M6G - M6K, M6R - M6Z, M7A - M7Z, M9N
Montreal, QC	H2W, H2X, H2Y, H2Z, H3B, H3C, H3E, H3G, H3H, H3J, H3K, H4Z, H5A, H5B
Vancouver, BC	V6B, V6C, V6E, V6G, V6Z, V7X, V7Y

172.130 HICÔTE - RÉGIONS AMÉRICAINES Les envois ramassés ou livrés à n'importe quel code postal américain référencé ci-dessous seront facturés les frais supplémentaires suivants par envoi.

État	S'applique Aux Codes Postaux	Par Expédition
California	94014-94015, 94101-94188	75,00 \$
Florida	33921, 33931, 33956-33957 33993, 34139	\$50.00
Illinois	60601-60614, 60622, 60647, 60654, 60661, 60664-60666, 60669, 60671-60681, 60684-60685	75,00 \$
Maryland	20588, 20606-20664, 20667-20693, 20701-20737, 20745-20785, 20812, 20814-20818, 20910, 20912	99,00 \$
Massachusetts	02101-02137, 02201-02222, 02445-02447	75,00 \$
New York	10001-10041, 10043-10292	99,00 \$
Tennessee	37738, 37862, 37863, 37864, 37868	75,00 \$
Texas	77001, 77002, 77004, 77007, 77009, 77010, 77019	75,00 \$
Virginia	20190-20194, 20301, 20598, 22201-22219, 22301-22315	99,00 \$
Washington D.C.	20001-20098, 20201-20586, 20590-20597, 20599	99,00 \$

Tarif 172 – Règles et Règlements

172.022 SUPPLÉMENT DE CONFORMITÉ EN CALIFORNIE :	17,00 \$ par expédition Ces frais s'appliquent à tout envoi en provenance et/ou à destination de l'État de Californie.
172.100 SUPPLÉMENT POUR LE CARBURANT :	Les tarifs et les prix sont assujettis au supplément pour le carburant en vigueur au moment de l'expédition et à l'endroit où l'expédition a lieu.
172.250 SUPPLÉMENTS :	Tous les tarifs seront assujettis aux suppléments applicables.
172.140 TARIF DE MAIN – D'ŒUVRE :	25,90 \$ par personne par 15 min ou moins, minimum 4 heures (sauf les fins de semaine et les congés); 38,20 \$ par personne par 15 min ou moins, minimum 4 heures (les fins de semaine, les congés et le temps travaillé au-delà de 8 heures par jour par personne) Le tarif précédent ne représente que le tarif d'un aide-chauffeur. Ce tarif s'applique si le chauffeur a besoin d'aide pour effectuer le chargement ou le déchargement du fret. Le tarif s'applique au total du temps, à partir du terminal jusqu'au retour.
172.290 TAXATION À LA VALEUR :	a) POINT DE DÉPART AU CANADA (devises canadiennes) - - Le montant de l'indemnité en cas de dommage ou de pertes sera la moindre des valeurs suivantes, jusqu'à concurrence de 50 000 \$ par expédition, à savoir : la valeur amortie réelle, 2 \$ CAN/lb sur le poids réel de l'expédition ou la valeur déclarée sur le connaissement. Toute valeur déclarée dépassant 2 \$ CAN/lb sera assujettie à la taxation à la valeur de 3 %. Taxation à la valeur = (valeur déclarée - (2 x poids) x 0,03) b) POINT DE DÉPART AUX É.-U. - Le montant de l'indemnité en cas de dommage ou de pertes sera la moindre des valeurs suivantes, à savoir la valeur amortie réelle des articles, la décharge minimale par lb si le produit est un article de valeur apparaissant dans la National Motor Freight Classification, ou un maximum 5 \$ USD par lb jusqu'à concurrence de 50 000 \$ USD par expédition. c) Les envois dont la valeur déclarée sur le connaissement est de 25,0 \$ CAN la livre ou plus ne seront pas acceptés. d) L'évaluation ne doit pas dépasser la valeur déclarée pour les douanes.
172.260 TAXES :	Tous les tarifs seront assujettis aux taxes applicables.
172.225 TRANSBORDEMENT OU TRI ET SÉPARATION:	5,05 \$ la pièce, minimum 118,55 \$ par expédition Ces frais s'appliquent lorsqu'on nous présente une demande d'expédition et que l'on exige que le fret soit séparé selon la marque de commerce, le nom de marque, les dimensions, l'arôme ou d'autres caractéristiques, ou qu'il soit transbordé.
172.160 TRANSPORT LOCAL :	57,80 \$ par 15 min ou moins, minimum 2 heures Le tarif ci-dessus englobe le coût d'un chauffeur et d'un camion gros porteur ou porteur. Il s'applique au temps total consacré à effectuer le travail requis, y compris la mise en place initiale de l'équipement et le voyage de retour au terminal local du chauffeur après qu'il a complété le travail. Ce tarif s'applique aussi lorsque le véhicule est fourni, même s'il n'est pas utilisé.



Tarif 172 – Règles et Règlements

- 172.225 TRI ET SÉPARATION OU TRANSBORDEMENT:** **5,05 \$ la pièce, minimum 118,55 \$ par expédition**
Ces frais s'appliquent lorsqu'on nous présente une demande d'expédition et que l'on exige que le fret soit séparé selon la marque de commerce, le nom de marque, les dimensions, l'arôme ou d'autres caractéristiques, ou qu'il soit transbordé.
- 172.350 PESAGE:** **Sous réserve de 20,10 \$ par expédition.**
Cette redevance s'applique lorsque le connaissement ne précise pas le poids de l'expédition et que Manitoulin Transport doit peser le fret.